

Domaine :	<b>Élèves</b>	En vigueur le :	5 novembre 2012 (CF)
Politique :	<a href="#">GOU 30.0 Optimisation du temps d'apprentissage</a>	Révisée le :	30 septembre 2019 (CF)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## CÉRÉMONIE DES FINISSANTS

### 1. ÉNONCÉ

La remise des diplômes est une occasion annuelle organisée durant le mois de juin, préférablement à la fin du mois, pour célébrer les réalisations des élèves. Cette valorisation se fait en présence des élèves, des parents ou tuteurs, du personnel et de représentants du Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil).

### 2. INVITÉS

2.1. En plus d'inviter, les parents et tuteurs des finissants, l'école se charge d'inviter les personnes suivantes :

2.1.1. du Conseil :

2.1.1.1. le ou les conseiller(s) scolaire(s) de la région;

2.1.1.2. la direction de l'éducation et/ou la surintendance de l'école.

2.1.2. de la paroisse et de la communauté :

2.1.2.1. les membres de l'équipe pastorale;

2.1.2.2. des représentants municipaux et des partenaires.

### 3. THÉMATIQUE

3.1. Les écoles peuvent choisir une thématique pour leur cérémonie des finissants aux fins d'y apporter un cachet spécial. Il est entendu, cependant, que celles-ci doivent être axées sur la **Vision** du Conseil : *Des élèves épanouis fiers d'être catholiques et francophones prêts à prendre leur place dans la société.*

### 4. BOURSE VISION

4.1. La bourse Vision du Conseil a été conçue pour reconnaître dans la mesure du possible une fille et un garçon de chacune de ses écoles secondaires qui sont épanouis fiers d'être catholiques et francophones prêts à prendre leur place dans la société (Annexe [ÉLV 3.25.1 Lettre aux finissants méritants](#)).

- 4.2. Il s'agit d'élèves modèles accessibles pour leurs pairs qui ont démontrés leur engagement envers la foi catholique, la langue et la culture francophone tout au long de leur cheminement au secondaire.
- 4.3. La direction d'école remet à la direction de l'éducation ou son délégué le nom des deux élèves de son école qui se mériteront la Bourse Vision.
- 4.4. Un conseiller scolaire de la région et/ou un membre de l'équipe administrative du Conseil sont invités à remettre la Bourse Vision aux élèves méritants.

## **5. TRIBUNE**

- 5.1. Il est recommandé de réserver des places pour les invités qui sont appelés à faire un discours ou à participer à la remise de prix ou de bourses. Les membres de la tribune sont :
  - 5.1.1. la direction d'école et/ou la direction adjointe;
  - 5.1.2. le ou les conseiller(s) scolaire(s) de la région;
  - 5.1.3. la direction de l'éducation ou la surintendance de l'école;
  - 5.1.4. le personnel de l'école;
  - 5.1.5. la présidence du conseil d'école catholique (CÉC);
  - 5.1.6. le prêtre ou le célébrant;
  - 5.1.7. le maître de cérémonie, le cas échéant.

## **6. PRÉSENTATION**

- 6.1. On doit présenter tous les conseillers scolaires, la direction de l'éducation, les surintendances, les politiciens et tout autre notable qui sont présents.